

A large, stylized 'V' graphic composed of overlapping light blue and white shapes, serving as a background for the main title.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
21 JUIN 2023**

**Comptes sociaux
Exercice clos le 31 décembre 2022
(incluant le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent)**

Extrait du Document d'enregistrement universel 2022

4.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2022

4.2.1 Bilan

(a) Actif

(En milliers d'euros)	Note	Montant brut	Amortissements	31 décembre 2022	31 décembre 2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1.				
Frais de recherche et développement		4 055	4 025	31	66
Concessions, brevets et droits similaires		763	747	16	213
Fonds commerciaux		—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles en cours		—	—	—	—
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2.				
Terrains		679	278	401	401
Constructions		5 942	4 088	1 855	2 013
Installations techniques, matériel, outillage		5 047	3 849	1 198	1 115
Autres immobilisations corporelles		680	524	156	139
Immobilisations en cours		—	—	—	—
Avances et acomptes		—	—	—	—
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3.3.				
Titres de participations		166 690	6 865	159 825	159 816
Créances rattachées à participations		—	—	—	—
Prêts		187	—	187	187
Autres immobilisations financières		676	—	676	645
ACTIF IMMOBILISÉ		184 720	20 376	164 344	164 595
STOCKS ET EN-COURS	3.4.				
Matières premières, approvisionnements		519	—	519	423
En-cours de production de biens		—	—	—	—
CRÉANCES				—	
Créances clients et comptes rattachés	3.5.	174	—	174	205
Autres créances	3.6.	126 892	—	126 892	47 619
Capital souscrit et appelé, non versé		—	—	—	—
DIVERS				—	
Valeurs mobilières de placement		—	—	—	—
Disponibilités	3.7.	195 241	—	195 241	140 564
COMPTES DE RÉGULARISATION				—	
Charges constatées d'avance	3.8.	2 049	—	2 049	2 862
ACTIF CIRCULANT		324 875	—	324 875	191 672
Écart de conversion actif		3 601	—	3 601	390
TOTAL GÉNÉRAL		513 195	20 376	492 819	356 657

(b) Passif

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social ou individuel		20 755	15 786
Primes d'émission, de fusion, d'apport		615 222	430 438
Réserves réglementées		52 832	52 832
Report à nouveau		(191 825)	(163 603)
Autres réserves		(43)	(43)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(28 117)	(28 222)
Subventions d'investissement	3.11.	43	47
Provisions réglementées		—	—
CAPITAUX PROPRES	3.10.	468 868	307 234
Avances conditionnées	3.12.	654	971
AUTRES FONDS PROPRES		654	971
Provisions pour risques		8 826	2 490
Provisions pour charges		811	3 448
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.13.	9 637	5 937
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.14.	3 797	3 740
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.15.	3 182	4 275
Dettes fiscales et sociales	3.16.	1 749	3 626
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.17.	16	41
Autres dettes	3.17.	4 636	30 579
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	3.18.	—	—
DETTES		13 380	42 261
Écarts de conversion passif		281	253
TOTAL GÉNÉRAL		492 819	356 657

4.2.2 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	France	Exportation	Note	31 décembre	
				2022	2021
Production vendue de services	339	5 476		5 815	3 598
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			4.1.	5 815	3 598
Production stockée				—	—
Production immobilisée			4.2.	—	—
Subventions d'exploitation			4.3.	—	—
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4.5.	2 717	148
Autres produits			4.4.	3 101	2 416
PRODUITS D'EXPLOITATION				11 633	6 163
Achats de marchandises				—	—
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				978	999
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				(96)	(286)
Autres achats et charges externes			4.6.	26 868	25 686
Impôts, taxes et versements assimilés			4.7.	203	131
Salaires et traitements			4.8.	5 009	3 716
Charges sociales			4.8.	3 025	3 639
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4.9.	872	828
Sur actif circulant : dotations aux provisions			4.9.	—	14
Pour risques et charges : dotations aux provisions			4.9.	—	1 414
Autres charges				817	776
CHARGES D'EXPLOITATION				37 677	36 918
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(26 044)	(30 755)
OPÉRATIONS EN COMMUN				—	—
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations				—	—
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				1 012	279
Autres intérêts et produits assimilés				192	234
Reprises sur provisions et transferts de charges			4.9.	399	447
Différences positives de change				2 107	1 557
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				—	—
PRODUITS FINANCIERS				3 710	2 518
Dotations financières aux amortissements et provisions			4.9.	3 601	395
Intérêts et charges assimilées				224	291
Différences négatives de change				1 523	821
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				—	—
CHARGES FINANCIÈRES				5 348	1 506
RÉSULTAT FINANCIER			4.10.	(1 638)	1 012
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				(27 682)	(29 743)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				—	1

<i>(En milliers d'euros)</i>	France	Exportation	Note	31 décembre	
				2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations en capital				1 003	3
Reprises sur provisions et transferts de charges				—	—
PRODUITS EXCEPTIONNELS				1 003	5
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				—	—
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				17	10
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions				3 125	247
CHARGES EXCEPTIONNELLES				3 142	257
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			4.11.	(2 138)	(253)
Impôt sur les bénéfices			4.12.	(1 703)	(1 774)
TOTAL DES PRODUITS				16 347	8 685
TOTAL DES CHARGES				44 464	36 907
BÉNÉFICE OU PERTE				(28 117)	(28 222)
Résultat net de base par action <i>(en euros)</i>			4.13.	(0,22)	(0,29)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>				(0,22)	(0,29)

4.2.3 Tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)

	Note	2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net	Section 4.2.2	(28 117)	(28 222)
CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Dotations d'exploitation	4.9.	872	2 256
Reprises d'exploitation	4.9.	(2 651)	(123)
Dotations/reprises financières	4.9.	3 202	(52)
Dotations exceptionnelles	4.9.	3 125	247
Reprise provisions exceptionnelles	4.9.	—	—
Transfert de charges sur actifs immobilisé	4.2.	—	—
Quote-part subvention virée au compte de résultat	4.11.	(3)	(3)
Plus et Moins-value cession sur immobilisations	4.11.	(998)	—
Abandon de créances exploitation/exceptionnelles		—	—
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		(24 571)	(25 898)
VARIATION DES AUTRES ACTIFS/PASSIFS COURANTS			
Stocks	3.4.	(96)	(286)
Créances clients et comptes rattachés	3.5.	31	(27)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.15.	(1 093)	1 687
Autres créances	3.6.	(79 258)	(26 320)
Compte de régularisation actif		(2 399)	(2 604)
Dettes fiscales et sociales	3.16.	(1 877)	2 131
Autres dettes et régularisations	3.17.	(25 944)	10 554
Comptes de régularisation passif		28	180
FLUX GÉNÉRÉ PAR ACTIVITÉS		(135 178)	(40 582)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3.1.	—	(11)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2.	(583)	(553)
Acquisition d'immobilisations financières	3.3.	(30)	—
Cession d'immobilisations		1 000	616
Variation du BFR sur immobilisations	3.17.	(25)	33
FLUX GÉNÉRÉ PAR INVESTISSEMENTS		362	86
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts	3.14.	1 419	859
Remboursement emprunts	3.14.	(1 362)	(1 426)
Avances conditionnées reçues/remboursées	3.12.	(317)	(580)
Subventions d'investissements reçues	3.11.	—	—
Augmentation de capital	3.10.	197 285	179 785
Imputation des coûts de fusion sur la prime de fusion	3.10.	(7 531)	(13 414)
FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		189 493	165 224
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE		54 678	124 728
Trésorerie, équivalent et VMP à l'ouverture	3.7.	140 564	15 836
Trésorerie, équivalent et VMP à la clôture	3.7.	195 241	140 564
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE		54 678	124 728

4.2.4 Annexes

Note 1	Événements significatifs	314	Note 3	Notes au bilan	318
Note 2	Principes et méthodes comptables	314	3.1	Immobilisations incorporelles nettes	318
2.1	Contexte général	314	3.2	Immobilisations corporelles nettes	320
2.2	Recours à des estimations et des changements d'estimations	314	3.3	Immobilisations financières	322
2.3	Écart de conversion	314	3.4	Stocks et encours	323
2.4	Immobilisations incorporelles	314	3.5	Clients et comptes rattachés	324
2.5	Frais de recherche et développement	315	3.6	Autres créances	324
2.6	Concessions, brevets et droits similaires	315	3.7	Trésorerie nette	325
2.7	Immobilisations corporelles	315	3.8	Charges constatées d'avance	325
2.8	Dépréciation d'actifs	315	3.9	Produits à recevoir	325
2.9	Coûts d'emprunt	316	3.10	Capitaux propres	326
2.10	Immobilisations financières	316	3.11	Subventions d'investissement	328
2.11	Stocks	316	3.12	Avances conditionnées	328
2.12	Créances et comptes rattachés	316	3.13	Provisions pour risques et charges	328
2.13	Disponibilités	316	3.14	Dettes financières	329
2.14	Engagements envers les salariés	316	3.15	Fournisseurs et comptes rattachés	330
2.15	Subventions	316	3.16	Dettes fiscales et sociales	330
2.16	Avances conditionnées	317	3.17	Autres dettes	330
2.17	Provisions pour risques et charges	317	3.18	Produits constatés d'avance	331
2.18	Dettes	317	3.19	Charges à payer	331
2.19	Chiffre d'affaires	317	Note 4	Notes au compte de résultat	331
2.20	Subventions d'exploitation	317	4.1	Chiffre d'affaires	331
2.21	Autres produits	317	4.2	Production immobilisée	331
2.22	Charges de personnel	317	4.3	Subventions d'exploitation	331
2.23	Résultat exceptionnel	317	4.4	Autres produits	331
2.24	Impôt sur les sociétés	317	4.5	Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	331
2.25	Résultat par action - Résultat dilué par action	318	4.6	Achats et charges externes	332
			4.7	Impôts et taxes	332
			4.8	Personnel	332
			4.9	Amortissements, provisions et pertes de valeur	334
			4.10	Résultat Financier	334
			4.11	Résultat exceptionnel	334
			4.12	Impôts sur les résultats	335
			4.13	Résultats par action	335
			4.14	Autres informations	336

Note 1 Événements significatifs

- Le 19 juin 2022 Valneva a conclu un accord de souscription d'actions avec Pfizer qui a conduit à l'émission de 9 549 761 actions ordinaires au prix de 9,49 euros. Cette opération a généré une augmentation de capital social de 1 432 464,15 euros et une prime d'émission de 89 194 767,74 euros.
- Le 4 octobre 2022, Valneva a réalisé son offre globale consistant en une offre publique de 375 000 « American Depositary Shares » ou « ADS », chacun représentant deux actions ordinaires (soit 750 000 actions ordinaires), et un placement privé simultané de 20 250 000 actions ordinaires en Europe. Cette émission a généré une augmentation du capital social de 3 150 000 euros et une prime d'émission de 99 750 000 euros.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1 Contexte général

Les comptes sociaux de la Société sont établis conformément aux règles françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au règlement ANC 2016-07. Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les informations financières sont présentées en milliers d'euros. Elles ont été arrêtées par le directoire en date du 21 mars 2023 (comptes complets avec Annexes).

2.2 Recours à des estimations et des changements d'estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans les Annexes.

La direction de la Société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des immobilisations incorporelles, les immobilisations financières et les provisions pour risques et charges.

2.3 Écart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Conformément au règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable compter du 1^{er} janvier 2017, les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales sont désormais comptabilisés dans les rubriques « autres charges et autres produits » du compte de résultat d'exploitation. Les pertes et gains de change sur les opérations financières restent comptabilisées dans le compte de résultat financier.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité. La part de la perte latente correspondant à des créances et dettes commerciales est comptabilisée en résultat d'exploitation pour disposer d'une symétrie entre la comptabilisation de la perte latente et de la perte définitive.

2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont, en règle générale, comptabilisées à leur coût d'acquisition, sauf cas particuliers mentionnés ci-après.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la Société lorsque leur durée d'utilité est définie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque la durée d'utilité des immobilisations incorporelles est indéfinie, ces immobilisations ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

2.5 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que la Société estime que les critères suivants sont simultanément remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dès lors que l'ensemble de ces conditions n'est pas rempli, les frais de développement sont comptabilisés en charges. Lorsqu'un projet pour lesquels les coûts de développement ont été inscrits à l'actif du bilan ne répond plus à l'un des critères définis précédemment, l'actif est annulé.

Les frais de développement enregistrés à l'actif comprennent le coût du personnel (salaires et charges sociales) affecté aux projets de développement, le coût des matières premières et des services, les prestations externes ainsi que l'amortissement des immobilisations.

Lorsque les frais de développement sont portés à l'actif, l'amortissement économique commence au début de l'exploitation commerciale des produits issus de ces travaux de développement. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des projets.

2.6 Concessions, brevets et droits similaires

Les logiciels informatiques sont enregistrés au coût d'acquisition. Leur amortissement est pratiqué sur une durée de deux ans ou six ans selon le mode linéaire.

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte dans la base amortissable des immobilisations corporelles à leur date d'acquisition, la Société prévoyant de les utiliser sur leur durée de vie. Cependant, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues annuellement par la Société, et les modifications éventuelles sont prises en compte dans le calcul de la base amortissable des immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions :
 - bâtiments :
 - i) structure : 25 ans,
 - ii) couverture : 25 ans,
 - iii) bardage : 25 ans,
 - iv) menuiseries extérieures : 20 ans,
 - v) cloisons intérieures : 20 ans ;
 - installations générales :
 - i) réseaux fluides et énergie : 10 à 15 ans,
 - ii) traitement de l'air : 10 ans,
 - iii) ventilation et climatisation : 10 ans ;
 - constructions sur sol d'autrui : 8 à 10 ans ;
- Terrains :
 - agencements, aménagement terrains : 10 ans,
 - plantations : 10 ans ;
- Matériel et outillage industriel : 4 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 4 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans ;
- Mobilier : 4 à 10 ans.

2.8 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, la Société considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel la Société opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la Société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute, diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La Société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus non actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires validées par le directoire.

2.9 Coûts d'emprunt

Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.10 Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués du coût d'acquisition des différentes filiales de la Société.

La valeur d'inventaire de chaque participation est déterminée par référence à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes parts de situation nette des entités concernées.

Les autres immobilisations financières sont constituées de

124 322 actions ordinaires en propres pour un montant de 645 107 euros, correspondant à la compensation financière que la Société a versée aux anciens actionnaires d'Intercell ayant choisi d'exercer leur droit de retrait suite à la fusion avec Intercell AG en mai 2013.

Lorsque la valeur recouvrable à la clôture de ces immobilisations financières est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence, ou en ce qui concerne le contrat de liquidité et les actions détenues en propre, pour le montant

2.11 Stocks

Les stocks sont enregistrés au coût d'acquisition sur la base du prix réel. Des dépréciations sont éventuellement constituées sur la base de la valeur nette de réalisation.

2.12 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2.13 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires.

2.14 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Depuis le 31 décembre 2005, les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an :

- À compter du 31 décembre 2021, selon la nouvelle méthode de calcul proposée par l'IFRIC IC et selon la mise à jour de la recommandation de l'ANC n° 2013-02 au 31/12/2021 : selon cette méthode, lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié, s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de services, l'engagement doit uniquement être calculé sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquels le salarié génère un droit à l'avantage.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- un taux d'augmentation de salaires ;
- un taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la Société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, la Société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

Une provision pour charges sociales dues au titre des paiements fondés sur des actions a été constituée depuis le 31 décembre 2020 en utilisant le cours de l'action Valneva au cours de clôture (6,22 euros au 31 décembre 2022).

2.15 Subventions

Les subventions sont enregistrées lors de la signature des contrats.

Les subventions d'investissements sont enregistrées au passif du bilan en « Subventions d'investissements » au sein des capitaux propres. Ces subventions sont ramenées au résultat (dans la rubrique « Autres produits exceptionnels ») au fur et à mesure de la constatation des amortissements économiques et dérogatoires des actifs financés à l'aide de ces subventions.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation dans la rubrique « Autres produits d'exploitation » au même rythme que les charges financées par ces subventions.

2.16 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont enregistrées au passif du bilan en « Avances conditionnées ». En cas de déclaration d'échec de projet de recherche et développement, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Autres produits exceptionnels ». En cas d'octroi d'avances pour le financement de projets de recherche et développement, ces avances sont inscrites à l'actif du bilan en « Frais de développement ». En cas d'octroi d'avances pour des projets de recherche et développement non-inscrits à l'actif du bilan, ces avances sont inscrites en « Subventions d'exploitation ».

2.17 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.18 Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

2.19 Chiffre d'affaires

Le savoir-faire et la propriété intellectuelle de Valneva SE sont principalement exploités dans la fabrication de vaccins : Valneva SE propose des licences de recherche et des licences commerciales de ses lignées cellulaires EB66® à des sociétés de biotechnologie et à l'industrie pharmaceutique pour la production de vaccins viraux ;

Le chiffre d'affaires réalisé par Valneva SE correspond :

- aux prestations de recherche réalisées pour le compte de clients dans le cadre d'accords commerciaux mentionnés ci-avant ;
- au droit d'utilisation de « matériel » biologique, notamment à des fins de tests par les clients avant signature de contrats de licences commerciales ;
- à la refacturation de prestations de services à la filiale Valneva Austria GmbH et autres sociétés.

Pour les prestations de recherche, le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de la réalisation des prestations prévues contractuellement. Le chiffre d'affaires au titre des ventes de droit d'utilisation de « matériel » biologique est reconnu lors de la livraison aux clients.

Les éventuels rabais, remises, ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

2.20 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation dans la rubrique « Autres produits d'exploitation » au même rythme que les charges financées par ces subventions.

2.21 Autres produits

Les autres produits comprennent pour l'essentiel :

- les rémunérations forfaitaires au titre de concessions de licence ;
- les royalties.

Les rémunérations forfaitaires au titre des concessions de licence sont dues par les partenaires en fonction de la réalisation de différentes étapes. En règle générale, un paiement forfaitaire est dû en début de contrat (*upfront payment*), et des paiements complémentaires sont dus en fonction de la réalisation d'étapes (*milestones*). Le produit est reconnu en fonction de la facturation effectuée selon les bases contractuelles.

Les royalties sont enregistrées en produit en fonction des chiffres d'affaires réalisés sur la période par les partenaires.

2.22 Charges de personnel

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) était un avantage fiscal envers les entreprises employant des salariés. Il a été supprimé au 1^{er} janvier 2019.

Le crédit d'impôt non imputé est toujours reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à la Société.

La créance liée au CICE 2018 a été affectée à des dépenses de formation, d'équipement R&D et autres investissements.

2.23 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature ou de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société, tels que les cessions ou mises au rebut d'immobilisations, les dotations ou reprises d'amortissements dérogatoires, les quotes-parts de subventions d'investissement enregistrées en résultat, les abandons de créances au titre des avances conditionnées, etc.

2.24 Impôt sur les sociétés

La rubrique « Charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt, notamment crédit d'impôt recherche.

(a) Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

(b) Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par la Société au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à la Société.

En application de l'article 41 de la loi 2010-1657 du 29 décembre 2010, la Société ne bénéficie plus de la mesure de remboursement anticipé de son excédent de CIR. En effet, en raison de son rattachement à un groupe ne répondant pas à la définition communautaire des PME, cette mesure de remboursement anticipé n'est plus applicable à la Société.

Les créances liées aux CIR sont désormais mobilisées auprès de la BPI.

2.25 Résultat par action – Résultat dilué par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par la Société de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. En cas de résultat déficitaire, le résultat net dilué par action est identique au résultat net de base par action.

Note 3 Notes au bilan**3.1 Immobilisations incorporelles nettes****(a) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2022	Mouvements de la période			31 décembre 2022
		Augmentation	Diminution	Autres mouvements	
Frais d'établissement	—	—	—	—	—
Frais de développement	7 540	—	(3 485)	—	4 055
Fonds commerciaux	—	—	—	—	—
Concession, brevet et droit	400	—	—	—	400
Logiciels	363	—	—	—	363
En cours	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
IMMOBILISATIONS BRUTES	8 303	—	(3 485)	—	4 818
Frais d'établissement	—	—	—	—	—
Frais de développement ⁽¹⁾	7 475	34	(3 484)	—	4 025
Fonds commerciaux ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Concession, brevet et droit ⁽³⁾	222	178	—	—	400
Logiciels	328	19	—	—	347
CUMUL AMORTISSEMENTS ÉCONOMIQUES ET DÉPRÉCIATION	8 025	231	(3 484)	—	4 772
IMMOBILISATIONS NETTES	278	(231)	(2)	—	46
Frais de développement	—	(34)	(2)	—	31
Concession, brevet et droit	—	(178)	—	—	—
Logiciels	—	(19)	—	—	16
CUMUL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	—	—	—	—	—
VALEUR NETTE FISCALE DES IMMOBILISATIONS	278	(231)	(2)	—	46
(1) Dont dépréciation exceptionnelle	1 168	—	—	—	—
(2) Dont dépréciation exceptionnelle	—	—	—	—	—
(3) Dont dépréciation exceptionnelle	—	—	—	—	—

Frais de développement : la diminution des frais de développement correspond à la cession de la ligne cellulaire EBx et du brevet Cleanmeat de VALNEVA qui a généré une plus value de 1 million d'euros inscrite en résultat exceptionnel au 31 décembre 2022.

(b) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2021	Mouvements de la période			31 décembre 2021
		Augmentation	Diminution	Autres mouvements	
Frais d'établissement	—	—	—	—	—
Frais de développement	7 540	—	—	—	7 540
Fonds commerciaux	—	—	—	—	—
Concession, brevet et droit	400	—	—	—	400
Logiciels	352	11	—	—	363
En cours	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
IMMOBILISATIONS BRUTES	8 293	11	—	—	8 303
Frais d'établissement	—	—	—	—	—
Frais de développement ⁽¹⁾	7 434	41	—	—	7 475
Fonds commerciaux ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Concession, brevet et droit ⁽³⁾	44	178	—	—	222
Logiciels	307	21	—	—	328
CUMUL AMORTISSEMENTS ÉCONOMIQUES ET DÉPRÉCIATION	7 785	240	—	—	8 025
IMMOBILISATIONS NETTES	508	(229)	—	—	278
Frais de développement	—	—	—	—	—
Concession, brevet et droit	—	—	—	—	—
Logiciels	—	—	—	—	—
CUMUL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	—	—	—	—	—
VALEUR NETTE FISCALE DES IMMOBILISATIONS	508	(229)	—	—	278
(1) Dont dépréciation exceptionnelle	1 168	—	—	—	1 168
(2) Dont dépréciation exceptionnelle	—	—	—	—	—
(3) Dont dépréciation exceptionnelle	—	—	—	—	—

3.2 Immobilisations corporelles nettes

(a) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2022	Mouvements de la période			31 décembre 2022
		Augmentation	Diminution	Autres mouvements	
Terrains	679	—	—	—	679
Constructions sur sol propre	3 026	—	—	—	3 026
Constructions sur sol d'autrui	—	—	—	—	—
Constructions installations générales, agencements, aménagements	2 808	109	—	—	2 916
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 681	407	(40)	—	5 047
Installations générales, aménagements divers	9	—	—	—	9
Matériel de transport	—	—	—	—	—
Matériel de bureau, informatique, mobilier	617	67	(15)	—	669
Emballages récupérables	2	—	—	—	2
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	—
IMMOBILISATIONS BRUTES	11 821	583	(56)	—	12 349
Terrains	277	1	—	—	278
Constructions sur sol propre	1 537	133	—	—	1 670
Constructions sur sol d'autrui	—	—	—	—	—
Constructions installations générales, agencements, aménagements	2 283	134	—	—	2 417
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 566	323	(40)	—	3 849
Installations générales, aménagements divers	6	—	—	—	6
Matériel de transport	—	—	—	—	—
Matériel de bureau, informatique, mobilier	481	50	(15)	—	515
Emballages récupérables	2	—	—	—	2
CUMUL DES AMORTISSEMENTS	8 153	641	(55)	—	8 739
Pertes de valeur	—	—	—	—	—
Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—
IMMOBILISATIONS NETTES	3 668	(58)	—	—	3 610

Des investissements en agencements et en matériels de laboratoire et informatique ont été réalisés pour 583 milliers d'euros sur les sites de Saint-Herblain et de Lyon.

(b) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2021	Mouvements de la période			31 décembre 2021
		Augmentation	Diminution	Autres mouvements	
Terrains	679	—	—	—	679
Constructions sur sol propre	3 026	—	—	—	3 026
Constructions sur sol d'autrui	—	—	—	—	—
Constructions installations générales, agencements, aménagements	2 779	29	—	—	2 808
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 235	445	—	—	4 681
Installations générales, aménagements divers	9	—	—	—	9
Matériel de transport	—	—	—	—	—
Matériel de bureau, informatique, mobilier	539	78	—	—	617
Emballages récupérables	2	—	—	—	2
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	—
IMMOBILISATIONS BRUTES	11 268	553	—	—	11 821
Terrains	277	1	—	—	277
Constructions sur sol propre	1 404	133	—	—	1 537
Constructions sur sol d'autrui	—	—	—	—	—
Constructions installations générales, agencements, aménagements	2 155	128	—	—	2 283
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 278	288	—	—	3 566
Installations générales, aménagements divers	6	—	—	—	6
Matériel de transport	—	—	—	—	—
Matériel de bureau, informatique, mobilier	444	37	—	—	481
Emballages récupérables	2	—	—	—	2
CUMUL DES AMORTISSEMENTS	7 566	588	—	—	8 153
Pertes de valeur	—	—	—	—	—
Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—
IMMOBILISATIONS NETTES	3 703	(35)	—	—	3 668

Des investissements en agencements et en matériels de laboratoire et informatique ont été réalisés pour 553 milliers d'euros sur le site de Saint-Herblain.

3.3 Immobilisations financières

(a) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2022	Acquisitions/ Apports/Mut/ Fusions	Cessions	31 décembre 2022
Titres de participations	166 690	—	—	166 690
Créances rattachées à participations	—	—	—	—
Prêts ⁽¹⁾	187	—	—	187
Dépôt et cautionnement	—	30	—	31
Actions propres	645	—	—	645
Contrat de liquidité	—	—	—	—
TOTAL BRUT	167 522	30	—	167 553
Dépréciation Titres de participations	6 874	(9)	—	6 865
Dépréciation Dépôt et cautionnement	—	—	—	—
Dépréciation Actions propres	—	—	—	—
Dépréciation Contrat de liquidité	—	—	—	—
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	6 874	(9)	—	6 865
TOTAL NET	160 648	40	—	160 688

(1) Prêt long-terme dans le cadre de l'effort construction 187 K€.

Titres de participations

Actions propres

124 322 actions ordinaires détenues en propre, représentant un montant de 645 107 euros, correspondent à la compensation financière que la Société a versée aux anciens actionnaires d'InterCell ayant choisi d'exercer leur droit de retrait.

Il n'existe pas de dépréciation au 31 décembre 2022 pour ces titres.

Dépréciation Titres de participations

La dépréciation des titres de la société BLINK Biomedical SAS a été diminuée à hauteur de 9 milliers d'euros au vu de la quote-part de la situation nette de cette société et de ses perspectives d'avenir communiquées au 31 décembre 2022.

Portefeuille des actions détenues en propre

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions au 31 décembre 2022	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Compensation financière :	124 322	645	—	645
• actions ordinaires d'une valeur de 0,15 €	—	—	—	—

(b) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2021	Acquisitions/ Apports/Mut/ Fusions	Cessions	31 décembre 2021
Titres de participations	166 690	—	—	166 690
Créances rattachées à participations	—	—	—	—
Prêts ⁽¹⁾	187	—	—	187
Dépôt et cautionnement	17	—	(16)	—
Actions propres	645	—	—	645
Contrat de liquidité	600	—	(600)	—
TOTAL BRUT	168 139	—	(616)	167 522
Dépréciation Titres de participations	6 869	5	—	6 874
Dépréciation Dépôt et cautionnement	—	—	—	—
Dépréciation actions propres	—	—	—	—
Dépréciation Contrat de liquidité	94	(94)	—	—
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	6 963	(89)	—	6 874
TOTAL NET	161 176	89	(616)	160 648

(1) Prêt long-terme dans le cadre de l'effort construction 187 K€.

Titres de participations**Actions propres**

124 322 actions ordinaires détenues en propre, représentant un montant de 645 107 euros, correspondent à la compensation financière que la Société a versée aux anciens actionnaires d'Intercell ayant choisi d'exercer leur droit de retrait.

Il n'existe pas de dépréciation au 31 décembre 2021 pour ces titres.

Le contrat de liquidité signé en juillet 2007 avec la société Natixis et transféré le 25 juin 2018 à la société Oddo BHF a été résilié le 11 juin 2021.

Ce contrat de liquidité comprenait à la date de résiliation une partie en disponibilités de 556 milliers d'euros et 4025 actions ordinaires. Ces actions auto-détenues ont été annulées le 4 octobre 2021. La dépréciation constatée au 31 décembre 2020 a été reprise à la même date pour 94 milliers d'euros.

Dépréciation Titres de participations

La dépréciation des titres de la société BLINK Biomedical SAS a été augmentée à hauteur de 5 milliers d'euros au vu de la quote-part de la situation nette de cette société et de ses perspectives d'avenir communiquées au 31 décembre 2021.

Portefeuille des actions détenues en propre

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions au 31 décembre 2021	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Compensation financière :	124 322	645	—	645
● actions ordinaires d'une valeur de 0,15 €	—	—	—	—

3.4 Stocks et encours**(a) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2022	Augmentation	Diminutions	31 décembre 2022
Matières premières approvisionnements	423	96	—	519
Dépréciation	—	—	—	—
TOTAL	423	96	—	519

(b) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2021	Augmentation	Diminutions	31 décembre 2021
Matières premières approvisionnements	137	286	—	423
Dépréciation	—	—	—	—
TOTAL	137	286	—	423

3.5 Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients	174	205
Clients douteux	—	—
TOTAL BRUT	174	205
Dépréciations comptes clients	—	—
TOTAL CRÉANCES CLIENTS (VALEUR NETTE)	174	205

(a) Ventilation du poste par échéances au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients	174	174	—
Clients douteux	—	—	—
Clients - Factures à établir	—	—	—
TOTAL	174	174	—

(b) Ventilation du poste par échéances au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients	205	205	—
Clients douteux	—	—	—
Clients - Factures à établir	—	—	—
TOTAL	205	205	—

3.6 Autres créances

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôt sur les sociétés	6 211	6 485
TVA	779	384
Avances C/C filiales	119 870	40 712
Autres créances d'exploitation	32	52
Provision pour pertes créances d'exploitation	—	(14)
TOTAL AUTRES CRÉANCES (VALEUR NETTE)	126 892	47 619

Les créances d'impôts sur les sociétés correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) et au Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

(a) Ventilation du poste par échéance au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CIR 2022	1 498	—
CIR 2021	1 774	1 774
CIR 2020	1 073	1 073
CIR 2019	1 866	1 866
CIR 2018	—	1 728
CICE 2018	—	44
TOTAL CRÉANCES IMPÔTS SOCIÉTÉ (VALEUR NETTE)	6 211	6 485

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Impôt sur les sociétés	6 211	1 866	4 345
TVA	779	779	—
Avances C/C filiales	119 870	119 870	—
Autres créances d'exploitation	32	32	—
Provision pour pertes créances d'exploitation	—	—	—
TOTAL	126 892	122 547	4 345

(b) Ventilation du poste par échéance au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Impôt sur les sociétés	6 485	1 772	4 713
T.V.A.	384	384	—
Avances C/C filiales	40 712	40 712	—
Autres créances d'exploitation	52	52	—
Provision pour pertes créances d'exploitation	(14)	(14)	—
TOTAL	47 619	42 906	4 713

3.7 Trésorerie nette

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités ⁽¹⁾	195 241	140 564
Dépôt à Terme	—	—
Trésorerie active	195 241	140 564
Concours bancaires	—	—
Trésorerie passive	—	—
Trésorerie nette	195 241	140 564

(1) Dont effets à l'encaissement ou à l'escompte.

3.8 Charges constatées d'avance

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Achats fournitures et petit matériel de bureau	—	4
Travaux par tiers divers	—	4
Entretien et réparations	33	22
Primes d'assurance	1 631	2 659
Documentation	4	5
Congrès	38	6
Voyages	9	—
Honoraires	34	60
Cotisations	4	—
Services bancaires	11	3
Loyers et charges locatives	37	—
Travaux de gardiennage	4	3
Redevances, concessions, brevets etc.	245	95
TOTAL	2 049	2 862

3.9 Produits à recevoir

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés	—	—
Banques - Intérêts courus à recevoir sur Dépôt à Terme	—	—
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	—	—

3.10 Capitaux propres

(a) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Mouvements de la période				31 décembre 2022
	1 ^{er} janvier 2022	Augmentation	Diminutions	Autres mouvements	
Capital social ou individuel	15 786	4 969	—	—	20 755
Primes d'émission, de fusion, d'apport	430 438	184 785	—	—	615 222
Réserves réglementées	52 832	—	—	—	52 832
Autres réserves	(43)	—	—	—	(43)
Report à nouveau	(163 603)	—	—	(28 222)	(191 825)
Résultat de l'exercice	(28 222)	—	(28 117)	28 222	(28 117)
Subventions d'investissement nettes	47	—	(3)	—	43
Provisions réglementées	—	—	—	—	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	307 234	189 754	(28 120)	—	468 868

Capital

Le capital social, d'un montant de 20 755 milliers d'euros, est composé au 31 décembre 2022 de 138 367 482 actions, dont 138 346 968 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,15 euro et 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, également d'une valeur nominale unitaire de 0,15 euro.

Opérations ayant modifié le montant du capital social en 2022 :

Le directoire, ou le Directeur Général par délégation, a constaté au cours de l'année 2022 :

- L'exercice de 21 875 bons de souscription d'actions (BSA 27). Le produit brut des opérations s'élève à 56 306,25 euros correspondant à l'émission de 21 875 actions nouvelles ordinaires émises à un prix de souscription unitaire de 2,574 euros.
Cette émission a généré une augmentation du capital social de 3 281,25 euros et une prime d'émission de 53 025,00 euros.
- L'exercice de 1 176 391 options de souscription d'actions octroyées aux employés et aux cadres non dirigeants (dont 677 346 attribuées à partir du « Plans d'options de souscription d'actions » (POSA 2013), 478 845 à partir du (POSA 2015) et 20 200 à partir du (POSA 2016) en janvier 2022. Cette émission a généré une augmentation du capital social de 176 458,65 euros et une prime d'émission de 3 732 528,72 euros.
- La conversion en janvier 2022 de 28 348 ADP Convertibles gratuites définitivement attribuées en décembre 2021 en 772 070 actions ordinaires nouvelles. Cette opération a généré une augmentation du capital social de 111 558,30 euros en contre partie du compte prime d'émission.
- L'attribution définitive de 636 648 actions ordinaires (tranche n° 1 du plan d'actions gratuites ordinaires 2019-2023). Cette opération a généré une augmentation de capital social de 95 497,20 euros en contre partie du compte prime d'émission.
- Le 19 juin 2022 l'accord de souscription d'actions conclu entre Pfizer et Valneva a conduit à l'émission de 9 549 761 actions ordinaires au prix de 9,49 euros. Cette opération a généré une augmentation de capital social de 1 432 464,15 euros et une prime d'émission de 89 194 767,74 euros. Le coût de l'opération sur les capitaux propres d'un montant de 355 218,90 euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté en diminution des capitaux propres,

- Le 4 octobre 2022, l'Offre Globale consistant en une offre publique de 375 000 « American Depositary Shares » ou « ADS », chacun représentant deux actions ordinaires (soit 750 000 actions ordinaires), et un placement privé simultané de 20 250 000 actions ordinaires en Europe. Cette émission a généré une augmentation du capital social de 3 150 000 euros et une prime d'émission de 99 750 000 euros. Le coût de l'opération sur les capitaux propres d'un montant de 7 383 535,94 euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté en diminution des capitaux propres,

Au 31 décembre 2022, le capital était principalement détenu à :

- 9,90 % par Groupe Grimaud La Corbière
- 7,60 % par Deep Track Global
- 6,90 % par Pfizer Inc.
- 6,88 % par Bpifrance Participations SA.

Le reste du capital social est détenu à :

- 0,11 % par les salariés non mandataires sociaux ;
- 0,64 % par les membres du directoire ;
- 0,10 % auto détenus par Valneva SE
- 0,71 % par les autres personnes privées pour lesquelles la Société a connaissance de l'actionnariat (dont personnes privées Famille GRIMAUD - en ce compris M. Frédéric GRIMAUD, Président du conseil de surveillance et Financière Grand Champ SAS - ainsi que les membres indépendants du conseil de surveillance, Monsieur James SULAT et Madame Anne-Marie GRAFFIN) ; et
- 67,15 % par le reste du flottant.

Taux calculés en référence à un capital social total de 138 367 482 actions Valneva SE, décomposé en (a) 138 346 968 actions ordinaires (ISIN FRO004056851) d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, (b) 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, également d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune.

Autres capitaux propres

Il n'a été versé aucun dividende au cours de l'exercice 2022.

(b) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2021	Mouvements de la période			31 décembre 2021
		Augmentation	Diminution	Autres mouvements	
Capital social ou individuel	13 646	2 140	—	—	15 786
Primes d'émission, de fusion, d'apport	266 163	164 274	—	—	430 438
Réserves réglementées	52 832	—	—	—	52 832
Autres réserves	—	(43)	—	—	(43)
Report à nouveau	(149 039)	—	—	(14 564)	(163 603)
Résultat de l'exercice	(14 564)	—	(28 222)	14 564	(28 222)
Subventions d'investissement nettes	50	—	(3)	—	47
Provisions réglementées	—	—	—	—	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	169 089	166 371	(28 226)	—	307 234

Capital

Le capital social, d'un montant de 15 786 milliers d'euros, est composé au 31 décembre 2021 de 105 239 085 actions, dont 105 190 223 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,15 euro et 48 862 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, également d'une valeur nominale unitaire de 0,15 euro.

Opérations ayant modifié le montant du capital social en 2021 :

Le directoire, ou le Directeur Général par délégation, a constaté au cours de l'année 2021 :

- L'exercice de 21 875 bons de souscription d'actions (BSA 27). Le produit brut des opérations s'élève à 56 306,25 euros correspondant à l'émission de 21 875 actions nouvelles ordinaires émises à un prix de souscription unitaire de 2,574 euros.

Cette émission a généré une augmentation du capital social de 3 281,25 euros et une prime d'émission de 53 025,00 euros.

- L'exercice de 790 075 options de souscription d'actions octroyées aux employés et aux cadres non dirigeants (dont 363 050 attribuées à partir du « Plans d'options de souscription d'actions » (POSA 2016) et 427 025 à partir du (POSA 2017) en janvier 2021. Cette émission a généré une augmentation du capital social de 118 511,25 euros et une prime d'émission de 2 082 375,50 euros.
- Le 10 mai 2021, l'Offre Globale consistant en une offre publique de 2 850 088 « American Depositary Shares » ou « ADS », chacun représentant deux actions ordinaires (soit 5 700 176 actions ordinaires), et un placement privé simultané de 2 445 000 actions ordinaires en Europe. Cette émission a généré une augmentation du capital social de 1 221 776,40 euros et une prime d'émission de 88 375 159,60 euros. Le coût de l'opération sur les capitaux propres d'un montant de 6 760 816,45 euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté en diminution des capitaux propres,
- Le 4 octobre 2021, la réduction du capital par voie d'annulation de 4 025 actions ordinaires auto-détenues par la Société à la suite de la résiliation de son contrat de liquidité avec ODDO BHF. Cette émission a généré une réduction du capital social de 603,75 euros.

- Le 2 novembre 2021, l'Offre Globale consistant en une offre publique de 354 060 « American Depositary Shares » ou « ADS », chacun représentant deux actions ordinaires (soit 708 120 actions ordinaires), et un placement privé simultané de 4 466 880 actions ordinaires en Europe. Cette émission a généré une augmentation du capital social de 776 250 euros et une prime d'émission de 87 198 750 euros. Le coût de l'opération sur les capitaux propres d'un montant de 6 653 000,90 euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté en diminution des capitaux propres,
- En décembre 2021, l'attribution définitive de 32 463 ADP Convertibles gratuites et la conversion de 4115 ADP en 112 074 actions ordinaires nouvelles. Cette opération a généré une augmentation du capital social de 21 063,30 euros en contre partie du compte prime d'émission.

Au 31 décembre 2021, le capital était principalement détenu à :

- 13,02 % par Groupe Grimaud La Corbière SAS ;
- 8,19 % par Bpifrance Participations SA ;

Le reste du capital social est détenu à :

- 0,11 % par les salariés non mandataires sociaux ;
- 0,64 % par les membres du directoire ;
- 0,97 % par les autres personnes privées pour lesquelles la Société a connaissance de l'actionariat (dont personnes privées Famille GRIMAUD - et - ce compris M. Frédéric GRIMAUD, Président du conseil de surveillance et Financière Grand Champ SAS - ainsi que les membres indépendants du conseil de surveillance, M. James SULAT et Mme Anne-Marie GRAFFIN) ; et
- 77,07 % par le reste du flottant.

Taux calculés en référence à un capital social total de 105 239 085 actions Valneva SE, décomposé en (a) 105 190 223 actions ordinaires (ISIN FRO004056851) d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, (b) 48 862 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, également d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune.

Autres capitaux propres

Il n'a été versé aucun dividende au cours de l'exercice 2021.

3.11 Subventions d'investissement

(En milliers d'euros)

Dépt 44

Montant net au 31/12/2021	47
Subvention rapportée au résultat 2022	(4)
Diminution de la subvention	—
MONTANT NET AU 31/12/2022	43

3.12 Avances conditionnées

(En milliers d'euros)

OSEO Vivabio

Montant accordé	2 770
Date de l'octroi	26 juin 2009
Réduction de l'aide à hauteur des dépenses effectives	(1 307)
Montant net au 31/12/2021	971
Retours financiers	94
Remboursement au cours de l'exercice 2022	(411)
Montant net au 31/12/2022	654

3.13 Provisions pour risques et charges

(a) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Évolution au cours de la période

(En milliers d'euros)	Évolution au cours de la période				
	1 ^{er} janvier 2022	Reprises			31 décembre 2022
		Dotations	Utilisation	Non-utilisation	
Litiges	—	—	—	—	—
Risques de change	390	3 601	(390)	—	3 601
Indemnités fin de carrière	413	—	—	(96)	317
Charges sociales dues au titre des paiements fondés sur des actions	3 034	—	(708)	(1 833)	494
Risques divers	2 100	3 125	—	—	5 225
Restructuration	—	—	—	—	—
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	5 937	6 726	(1 098)	(1 929)	9 637
• dont exploitation	3 448	—	(708)	(1 929)	811
• dont financier	390	3 601	(390)	—	3 601
• dont exceptionnel	2 100	3 125	—	—	5 225

Une provision constituée à hauteur de 2 100 milliers d'euros dans le cadre du litige avec certains anciens actionnaires d'Intercell qui ont engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Vienne pour demander une révision du rapport d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisées dans la fusion en 2013 a été revue à la hausse à 5 225 milliers d'euros, un accord n'étant pas encore intervenu au cours de l'année 2022.

Une provision pour charges sociales dues au titre des paiements fondés sur des actions est constituée en utilisant le cours de clôture de l'action Valneva au 31 décembre (6,22 euros au 31 décembre 2022). La reprise de 708 milliers d'euros correspond à la part des charges effectivement réglées en 2022, la reprise de 1 833 milliers d'euros correspond à la baisse du cours de l'action au 31 décembre 2022.

(b) Évolution du poste du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Évolution au cours de la période				31 décembre 2021
	1 ^{er} janvier 2021	Reprises			
		Dotation	Utilisation	Non-utilisation	
Litiges	—	—	—	—	—
Risques de change	353	37	—	—	390
Indemnités fin de carrière	537	—	—	(123)	413
Charges sociales dues au titre des paiements fondés sur des actions	1 620	2 550	(1 135)	—	3 034
Risques divers	1 853	247	—	—	2 100
Restructuration	—	—	—	—	—
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	4 363	2 834	(1 135)	(123)	5 937
• dont exploitation	2 168	2 550	(1 135)	(123)	3 459
• dont financier	353	37	—	—	390
• dont exceptionnel	1 840	247	—	—	2 088

Une provision constituée à hauteur de 2 100 milliers d'euros dans le cadre du litige avec certains anciens actionnaires d'InterCell qui ont engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Vienne pour demander une révision du rapport d'échange entre les actions InterCell et Valneva utilisées dans la fusion en 2013 a été maintenue, un accord n'étant pas encore intervenu au cours de l'année 2021.

Une provision pour charges sociales dues au titre des paiements fondés sur des actions constituée au 31 décembre 2020 en utilisant le cours de clôture de l'action Valneva au 31 décembre a été maintenue (24,50 euros au 31 décembre 2021). La reprise de 1 135 milliers d'euros représente la provision correspondant aux charges exigibles figurant en dettes sociales au 31 décembre 2021.

3.14 Dettes financières

(En milliers d'euros)		31 décembre	
		2022	2021
Crédit mobilisation CIR ⁽¹⁾	Taux variable EURIBOR 1 mois + 1,70 %	3 780	3 737
Concours bancaires courants, soldes créditeurs de banque		17	3
TOTAL		3 797	3 740

(1) Dont intérêts courus : 9 K€.

(a) Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	3 797	3 797	—	—
• dont emprunts souscrits dans l'exercice	3 771			
• dont emprunts remboursés dans l'exercice	1 362			

Les emprunts souscrits dans l'exercice correspondent :

- au renouvellement de la mobilisation des CIR 2019 et 2020 ;
- à la mobilisation du CIR 2021 auprès de la BPI.

Les remboursements des emprunts incluent la mobilisation du CIR 2018.

(b) Au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	3 740	3 740	—	—
• dont emprunts souscrits dans l'exercice	3 734			
• dont emprunts remboursés dans l'exercice	1 426			

Les emprunts souscrits dans l'exercice correspondent :

- au renouvellement de la mobilisation des CIR 2018 et 2019 ;
- à la mobilisation du CIR 2020 auprès de la BPI.

Les remboursements des emprunts incluent la mobilisation du CIR 2017.

3.15 Fournisseurs et comptes rattachés

(a) Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Fournisseurs d'exploitation	1 448	1 448	—	—
Effets à payer	—	—	—	—
Fournisseur d'exploitation – Factures non parvenues	1 734	1 734	—	—
TOTAL	3 182	3 182	—	—

(b) Au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Fournisseurs d'exploitation	2 202	2 202	—	—
Effets à payer	—	—	—	—
Fournisseur d'exploitation – Factures non parvenues	2 073	2 073	—	—
TOTAL	4 275	4 275	—	—

3.16 Dettes fiscales et sociales

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
T.V.A. à payer	46	61
Autres impôts et taxes	70	48
Rémunération du personnel	957	937
Charges sociales	677	2 579
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES ⁽¹⁾	1 749	3 626
(1) à 1 an au plus	1 749	3 626
à plus d'un an et moins de 5 ans	—	—
à plus de 5 ans	—	—

3.17 Autres dettes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs d'immobilisation	16	41
Autres dettes d'exploitation	4 636	30 579
TOTAL DES AUTRES DETTES	4 652	30 620

Le poste « Autres dettes d'exploitation » comprend principalement le compte courant avec la filiale Valneva Austria GmbH (3 585 milliers d'euros). L'emprunt de 25 millions d'euros avec cette même filiale a été remboursé en 2022.

(a) Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Fournisseurs d'immobilisations	16	—	—	—
Autres dettes	4 636	—	—	—
TOTAL	4 652	—	—	—

(b) Au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Fournisseurs d'immobilisations	41	41	—	—
Autres dettes	30 579	30 579	—	—
TOTAL	30 620	30 620	—	—

3.18 Produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Subvention d'exploitation	—	—
Prestation de recherches et redevances	—	—
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	—	—

3.19 Charges à payer

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 732	2 231
Dettes fiscales et sociales	1 401	1 377
Emprunts et dettes financières	9	3
Autres dettes	25	19
TOTAL DES CHARGES À PAYER ⁽¹⁾	3 167	3 630

(1) Dettes à un an au plus.

Note 4 Notes au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prestations de recherche	26	36
Autres prestations	5 789	3 562
TOTAL	5 815	3 598

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ventes en France	339	328
Ventes à l'export	5 476	3 270
TOTAL	5 815	3 598

4.2 Production immobilisée

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Frais de développement	0	0
TOTAL	0	0

4.3 Subventions d'exploitation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CPAM	—	—
TOTAL	—	—

4.4 Autres produits

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Upfront et milestones	3 060	2 389
Gains de change sur créances et dettes d'exploitation	41	26
Autres	—	1
TOTAL	3 101	2 416

4.5 Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Reprises de provisions pour risques et charges	2 651	123
Transferts de charges d'exploitation	66	25
TOTAL	2 717	148

4.6 Achats et charges externes

PRINCIPALES CHARGES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Travaux par tiers divers	1 976	2 849
Honoraires	6 890	7 714
Entretien et réparations	315	319
Prestations administratives	9 251	7 081
Personnel intérimaire	—	—
Frais de recrutement	239	188
Frais de déplacement	449	49
Colloques, séminaires, conférences	109	41
Frais postaux et de télécommunication	54	39
Missions et réceptions	109	23
Locations immobilières	100	40
Charges locatives	24	10
Locations mobilières	13	16
Transport divers	204	114
Publicité, publications, rel.pub	377	171
Documentation	24	22
Primes d'assurance	6 434	6 689
Traitement déchets et ordures	33	43
Gardiennage	10	9
Honoraires formation	46	46
Services bancaires	69	79
Gaz naturel	18	24
Eau	3	3
Électricité	104	94
Cotisations	18	23
TOTAL	26 868	25 686

4.7 Impôts et taxes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts et taxes sur rémunérations	109	69
Formation	71	42
Taxe d'apprentissage	36	24
Autres impôts et taxes/rémunérations FNAL	2	2
Autres impôts et taxes	94	62
Impôts locaux	45	46
CFE - CVAE	2	(5)
Contribution Emploi Handicapés	7	4
Retenues à la source	39	14
Autres impôts et taxes	1	3
TOTAL	203	131

4.8 Personnel

(a) Effectifs

Effectif moyen	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41	35
Professions intermédiaires	5	5
Employés	4	5
Ouvriers	—	—
Personnel détachés	—	—
TOTAL	50	46

- Effectif présent au 31 décembre 2022 : 50 salariés dont 48 CDI et 2 CDD.
- Effectif présent au 31 décembre 2021 : 48 salariés dont 46 CDI et 2 CDD.

(b) Charges de Personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Salaires et traitements	5 009	3 716
Charges sociales	2 001	3 539
Autres charges de personnel	1 024	100
TOTAL	8 034	7 355

(c) Rémunérations allouées aux membres du directoire et du conseil de surveillance

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Rémunération fixe	487	468
Rémunération variable	356	295
Avantages en nature	37	22
TOTAL MEMBRES DU DIRECTOIRE	880	784
Rémunération fixe (anciennement « Jetons de présence »)	343	275
TOTAL MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	343	275
TOTAL	1 224	1 059

<i>Attributions d'actions gratuites (Actions ordinaires définitivement acquises)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Membres du directoire	285 601	—
Membres du conseil de surveillance	—	—

<i>Attributions d'actions gratuites (Actions de préférence convertibles en actions ordinaires définitivement acquises)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Membres du directoire	—	14 898
Membres du conseil de surveillance	—	—

<i>Options de souscription d'actions (Nombre d'actions souscrites)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Membres du directoire	330 921	—
Membres du conseil de surveillance	—	—

<i>Bons de souscription d'actions (Nombre d'actions souscrites)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Membres du directoire	—	—
Membres du conseil de surveillance	12 500	12 500

(d) Avantages au personnel**Hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision retraite**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation	3,60 %	1,00 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,00 %
Taux de charges sociales	cadres 47 %- autres catégories 43 %	cadres 47 %- autres catégories 43 %
Taux de rotation par tranches d'âge	Détaillé ci-dessous	Détaillé ci-dessous

Turnover annuel	Agents de maîtrise Cadres Employés		
	Taux établi par tranche d'âge		
- 25 ans	18,00 %	21,35 %	3,33 %
25 - 29 ans	18,00 %	21,35 %	3,33 %
30 - 34 ans	9,00 %	10,64 %	1,68 %
35 - 39 ans	9,00 %	10,64 %	1,68 %
40 - 44 ans	3,00 %	3,57 %	0,57 %
45 - 49 ans	3,00 %	3,57 %	0,57 %
50 - 54 ans	— %	— %	— %

Variation de l'engagement net et réconciliation de la provision

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagement à l'ouverture de la période	413	537
Engagement à la clôture de la période	317	413
Provision à l'ouverture de la période	413	537
Reprise de la période	—	(172)
Dotations / Reprise de la période	(96)	48
Provision à la clôture de la période	317	413

4.9 Amortissements, provisions et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles	231	240
Immobilisations corporelles	641	588
TOTAL IMMOBILISATIONS (A)	872	828
Engagements envers les salariés	(96)	(123)
Provisions pour risques et charges d'exploitation	(2 541)	1 414
TOTAL PROVISIONS (B)	(2 637)	1 291
TOTAL DES DOTATIONS NETTES HORS ACTIFS COURANTS (C=A+B)	(1 765)	2 119
Clients et autres actifs circulants	(14)	14
TOTAL ACTIFS (D)	(14)	14
TOTAL EXPLOITATION (E=C+D)	(1 779)	2 133
Provisions pour perte de change	3 211	37
Dépréciations des comptes courants	—	—
Dépréciations des immobilisations financières	(9)	(89)
TOTAL FINANCIER (F)	3 202	(52)
Amortissements exceptionnels des immobilisations (G)	—	—
Dépréciations des immobilisations (H)	—	—
Amortissements dérogatoires des immobilisations (I)	—	—
Autres provisions (J)	3 125	247
TOTAL EXCEPTIONNEL (K=G+H+I+J)	3 125	247

4.10 Résultat Financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Revenu des VMP et dépôts	192	39
Intérêts des emprunts	(48)	(38)
Intérêts avance remboursable	(94)	49
Intérêts des comptes courants	930	173
Dividendes reçus	—	—
Écarts de change	583	737
Pénalités remboursement anticipé	—	—
Dépréciation/reprise des actifs financiers	(3 202)	52
RÉSULTAT FINANCIER	(1 638)	1 012

4.11 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net sur cessions	998	—
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises sur immobilisations corporelles	—	—
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises sur immobilisations incorporelles	—	—
Provisions nettes des reprises sur risques et charges	(3 125)	(247)
Quote-part de subvention virée au résultat	3	3
Divers	(15)	(9)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 138)	(253)

4.12 Impôts sur les résultats

(a) Charges d'impôts

Taux effectif d'impôts

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	(28 117)	(28 222)
Impôt sur le résultat	(1 703)	(1 774)
Résultat net avant impôt	(29 820)	(29 996)
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	—	—

(b) Déficits fiscaux reportables

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Déficits reportables à l'ouverture de la période	234 872	192 015
Déficits nés au cours de la période	37 180	42 857
Déficits consommés au cours de la période	—	—
Déficits antérieurs utilisés	—	—
Déficits perdus au cours de la période	—	—
DÉFICITS REPORTABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	272 052	234 872

(c) Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Accroissements (Subventions d'investissements et amortissements dérogatoires)	11	12
Allègements :	—	—
• subventions d'exploitation fiscalisées lors de l'octroi de l'aide	—	—
• plus-values latentes sur OPVCM	—	—
• participation des salariés	—	—
TOTAL DES ACCROISSEMENTS/ALLÈGEMENTS FUTURS	11	12

4.13 Résultats par action

		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de base (en euros)	(a)	(28 116 982)	(28 222 330)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	(b)	125 646 010	98 766 454
Nombre d'actions cumulées potentielles	(c)	145 614 249	111 763 160
Résultat net de base par action (en euros)	(a)/(b)	(0,22)	(0,29)

Compte tenu des résultats déficitaires, le résultat dilué est considéré identique au résultat de base.

4.14 Autres informations

(a) Engagements et passifs éventuels

Dettes garanties par des sûretés réelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Nantissement matériel	—	—
Nantissement sur titres de participation	—	—

Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre	
	2022	2021
ENGAGEMENTS DONNÉS		
• Engagement sur Emprunt Wilmington/Valneva Austria GmbH ⁽¹⁾	89 181	49 671
• Retours financiers sur avances remboursables OSEO2 ⁽²⁾	49	143
• Crédit-bail immobilier	1 049	—
• Crédit-bail mobilier	41	8
• Lettre de confort envers Valneva GmbH ⁽³⁾	916	1 711
• Cautionnement solidaire en faveur de VGO Bureaux, bail signé pour les locaux de Valneva France ⁽⁴⁾	250	238
• Lettre de confort et garantie envers Valneva Canada Inc. pour un contrat de véhicules	23	38
• Garantie envers Valneva Sweden AB ⁽⁵⁾	6 313	8 077
• Garantie envers Valneva Scotland (subvention) ⁽⁶⁾	5 322	1 102
• Garantie envers Valneva GmbH pour un contrat de fourniture de vaccins avec le gouvernement britannique ⁽⁷⁾	—	166 876
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	103 144	227 865
ENGAGEMENTS REÇUS	—	—
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	—	—

(1) Montant de l'emprunt au 31 décembre 2022.

(2) Le montant maximal du remboursement des avances remboursables dans le cadre du programme Vivabio a été ramené à 3 millions d'euros en juillet 2015, remboursable jusqu'en 2024, comptabilisé pour un montant de 654 K€ (cf. Note 3.12.).

(3) Sur le montant des loyers restant à payer jusqu'au terme du crédit-bail immobilier en 2023.

(4) Représentant trois ans de loyer hors taxes et hors charges.

(5) Sur le montant des loyers restant à payer jusqu'au terme du crédit-bail immobilier en 2031.

(6) Représentant le montant d'une subvention de 4 712 K€ alloué à Valneva Scotland Limited par l'agence de développement économique de l'Écosse « Scottish Enterprise ».

(7) Représentant le montant reçu du gouvernement britannique pour financer les investissements.

Autres engagements donnés :

La société mère du groupe a assuré son soutien financier pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2022 aux filiales Valneva Austria, UK et Scotland.

Passifs éventuels

Le litige suivant constitue un passif éventuel car la probabilité de sortie de ressources est faible.

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire avec menace d'action en justice en relation avec l'acquisition de la société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle la Société avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la société BLiNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. Une décision de première instance dans l'affaire Humalys est maintenant attendue pour le troisième trimestre 2023. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de la Société à défendre ses intérêts en l'espèce et ne sont donc pas fournies.

Aucune provision n'est par ailleurs constituée par la Société en ce qui concerne les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites. En effet, la Société prévoit d'émettre des actions nouvelles lors des attributions et souscriptions définitives futures.

(b) Informations relatives aux parties liées

Les parties liées concernent les relations avec Groupe Grimaud La Corbière SAS et les sociétés du Groupe Grimaud La Corbière (1), la filiale Valneva Austria GmbH (2), la filiale Valneva Canada Inc. (3), la filiale Valneva UK Ltd. (4), la filiale Valneva USA Inc. (5), la filiale Valneva Sweden AB (6), la filiale Valneva France SAS (7) et Bpifrance participations SAS (8).

1. Pour Groupe Grimaud La Corbière SAS et les sociétés du Groupe Grimaud La Corbière, les prestations fournies concernent des opérations courantes :

Un contrat de collaboration et de licence de recherche et contrat de mise à disposition de locaux et d'équipement (Projet Vital Meat) signé en 2018 a généré un produit de 200 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022 (56 milliers d'euros figurent dans le poste clients au 31 décembre 2022 et 7 milliers d'euros figurent dans le poste autres dettes pour un dépôt de garantie versé). Un contrat de cession de brevets et de licence signé en mai 2022 a par ailleurs généré un produit de 1 million d'euros figurant dans le poste produits exceptionnels.

2. Un contrat de prêt, effectif à compter du 1^{er} octobre 2020, a été signé entre Valneva SE (l'emprunteur) et sa filiale Valneva Austria GmbH. Le montant emprunté, rémunéré au taux EURIBOR trois mois majoré de 1 %, limité à 25 millions d'euros a été remboursé en juillet 2022 et 83 milliers d'euros ont été facturés en 2022 au titre des intérêts.

Un contrat de prêt, effectif à compter du 1^{er} août 2022, a été signé entre Valneva SE (le prêteur) et sa filiale Valneva Austria GmbH. Le montant emprunté, rémunéré au taux EURIBOR trois mois majoré de 1 %, est limité à 100 millions d'euros et devra être remboursé avant le 1^{er} août 2027. Le montant emprunté représente 70 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 313 milliers d'euros ont été facturés en 2022 au titre des intérêts.

Un accord entre Valneva SE et Valneva Austria GmbH, effectif à compter du 28 mai 2013, encadre la refacturation de services entre les deux sociétés.

Valneva SE a refacturé 4 527 milliers d'euros en 2022.

Valneva Austria GmbH a refacturé 7 708 milliers d'euros en 2022.

Un contrat de licence de brevet entre Valneva SE et Valneva Austria GmbH effectif à compter du 1^{er} janvier 2020 a généré une facturation de 2 000 milliers d'euros en 2022.

Ces factures ont été comptabilisées en compte courant lequel est soldé par un paiement au début de chaque trimestre (solde débiteur pour le net de 1 518 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

3. Un contrat de prêt, effectif à compter de mars 2015, a été signé entre Valneva SE et sa filiale Valneva Canada Inc. Le montant emprunté, rémunéré au taux CIDOR (aujourd'hui appelé SWESTR) trois mois majoré de 1 %, est limité à 10 millions de dollars canadiens et devra être remboursé avant le 31 janvier 2025 (l'échéance ayant été prolongée de cinq ans par avenant au contrat signé le 19 février 2020). Le montant emprunté représente 5 181 milliers d'euros (CAD 7,5 millions) au 31 décembre 2022 et 184 milliers d'euros ont été facturés en 2022 au titre des intérêts.

Un accord entre Valneva SE et Valneva Canada Inc., effectif à compter de 2015, encadre la refacturation de services par Valneva SE. Cette refacturation représente un produit de 123 milliers d'euros pour l'année 2022. Ces factures ont été comptabilisées en compte courant lequel est soldé par un paiement au début de chaque trimestre (solde débiteur pour le net de 197 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

4. Un contrat de prêt, effectif à compter du 30 novembre 2015, a été signé entre Valneva SE et sa filiale Valneva UK Ltd. Le montant emprunté, rémunéré au taux LIBOR trois mois majoré de 1 %, est limité à 4 millions de livres sterling et devra être remboursé avant le 31 janvier 2025 (l'échéance ayant été prolongée de cinq ans par avenant au contrat signé le 19 février 2020). Le montant emprunté représente 1 468 milliers d'euros (1,3 millions de livres sterling) au 31 décembre 2022 et 45 milliers d'euros ont été facturés en 2022 au titre des intérêts.

Plusieurs accords entre Valneva SE et sa filiale Valneva UK Ltd. encadrent la refacturation de services entre les deux sociétés. Ces refacturations représentent un produit de 99 milliers d'euros et une charge négative de 768 milliers d'euros pour l'année 2022. Ces factures ont été comptabilisées en compte courant lequel est soldé par un paiement au début de chaque trimestre (solde créditeur pour le net de 84 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

5. Un accord entre Valneva SE et Intercell USA Inc. (aujourd'hui Valneva USA Inc.), effectif à compter de 2015, encadre la refacturation de services entre les deux sociétés. Cette refacturation représente un produit de 48 milliers d'euros et une charge de 1 131 milliers d'euros pour Valneva SE au titre de l'année 2022. Ces factures ont été comptabilisées en compte courant lequel est soldé par un paiement au début de chaque trimestre (solde créditeur pour le net de 675 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

6. Un contrat de prêt, effectif à compter du 1^{er} octobre 2020, a été signé entre Valneva SE et sa filiale Valneva Sweden. Le montant emprunté, rémunéré au taux STIBOR trois mois majoré de 1 %, est limité à 400 millions de couronnes suédoises (le montant initial de 100 millions ayant été augmenté de 200 millions par avenant au contrat signé le 15 septembre 2021 et augmenté de 100 millions par avenant au contrat signé le 23 mars 2022). Il devra être remboursé avant le 31 octobre 2025. Le montant emprunté représente 35 849 milliers d'euros (SEK 400 millions) au 31 décembre 2022 et 441 milliers d'euros ont été facturés en 2022 au titre des intérêts.

Un accord entre Valneva SE et Valneva Sweden AB, effectif à compter de 2015, encadre la refacturation de services par Valneva SE. Cette refacturation représente un produit de 538 milliers d'euros au titre de l'année 2022. Un avenant à cet accord effectif au 1^{er} janvier 2017 encadre la refacturation de services entre les deux sociétés. Cette refacturation représente une charge de 13 milliers d'euros pour Valneva SE au titre de l'année 2022. Ces factures ont été comptabilisées en compte courant lequel est soldé par un paiement au début de chaque trimestre (solde débiteur pour le net de 691 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

7. Un contrat de prêt, effectif à compter du 1^{er} avril 2020, a été signé entre Valneva SE et sa filiale Valneva France. Le montant emprunté, rémunéré au taux EURIBOR trois mois majoré de 1 %, est limité à 3 millions d'euros et devra être remboursé avant le 31 janvier 2025. Le montant emprunté représente 800 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et 29 milliers d'euros ont été facturés en 2022 au titre des intérêts.

Un accord entre Valneva SE et Valneva France SAS, effectif à compter du 20 février 2019 encadre la refacturation de services entre les deux sociétés. Cette refacturation représente un produit de 218 milliers d'euros au titre de l'année 2022 et une charge de 62 milliers d'euros. Ces factures ont été comptabilisées en compte courant lequel est soldé par un paiement au début de chaque trimestre (solde débiteur pour le net de 174 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Un financement de créances sur le Trésor au titre du Crédit Impôt recherche 2021, préalablement domiciliées et cédées au profit de Bpifrance d'un montant de 80 % du montant des créances cédées a été accordé en novembre 2022 jusqu'au 31 juillet 2023. Le montant emprunté est de 1 419 milliers d'euros. Une commission d'engagement de 0,5 % ainsi que des intérêts au taux EURIBOR 1 MOIS MOYENNE du mois précédent (le taux mentionné est un taux variable décompté à 0 % s'il venait à être négatif) majoré de 1,7 % l'an ont été facturés pour un montant de 8 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations ⁽¹⁾	166 690	166 690
Prêts	—	—
CRÉANCES		
Créances clients et comptes rattachés	57	—
Autres créances	119 870	40 712
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 419	—
Fournisseurs et comptes rattachés	—	—
Autres dettes	4 611	30 560
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires	7 753	3 413
Autres produits	152	—
Produits financiers	1 012	279
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	11 116	9 508
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	91	107
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits des cessions d'actifs	1 000	—

(1) Cf. Note 3.3.

(c) Capital de la Société Valneva SE après exercice des différents instruments dilutifs au 31 décembre 2022**Structure de l'actionnariat Valneva SE avant exercice ou attribution définitive, et le cas échéant, conversion, des instruments dilutifs**

AU 31 DÉCEMBRE 2022 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)

Actionnaires	Actions détenues (*)		%
	Actions ordinaires	Actions de préférence convertibles en actions ordinaires	
Groupe Grimaud La Corbière SAS (**)	13 704 831	—	9,90
Pfizer Inc.	9 549 761	—	6,90
Deep Track Capital	10 513 265	—	7,60
Bpifrance Participations SA	9 521 701	—	6,88
Total membres du directoire	886 397	—	0,64
Membres du directoire			
M. Franck GRIMAUD	513 055	—	0,37
M. Thomas LINGELBACH	219 347	—	0,16
M. Frédéric JACOTOT	153 995	—	0,11
M. Peter BÜHLER	—	—	—
M. Juan Carlos JARAMILLO	—	—	—
Mme Dipal PATEL	—	—	—
Salariés non mandataires sociaux	151 735	—	0,11
Actions autodétenues (***)	124 322	20 514	0,10
Autres personnes privées	978 535	—	0,71
Dont Personnes privées Famille GRIMAUD (en ce compris M. Frédéric GRIMAUD, Président du conseil de surveillance) et Financière Grand Champ SAS (**)	713 708	—	0,52
Dont Membres indépendants du conseil de surveillance			
M. James SULAT	30 367	—	0,02
Mme Anne-Marie GRAFFIN	14 250	—	0,01
Autre capital flottant	92 916 421	—	67,15
SOUS-TOTAL PAR CATÉGORIE	138 346 968	20 514	100
TOTAL	138 367 482	100	

(*) Les pourcentages indiqués au sein du tableau sont calculés en référence à un capital social total de 138 367 482 actions Valneva SE, décomposé en (a) 138 346 968 actions ordinaires (ISIN FRO004056851) d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, et (b) 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, également d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune.

(**) La société Groupe Grimaud La Corbière SAS, les actionnaires membres de la famille GRIMAUD et la société Financière Grand Champ SAS constituent ensemble le Groupe Familial Grimaud.

(***) 124 322 actions ordinaires autodétenues suite à la fusion Vivalis / Intercell en 2013. 20 514 actions de préférence autodétenues suite au rachat des ADPC (Actions de préférence convertibles en actions ordinaires) du plan 8 (POSA 2015). Ces actions de préférence ont été annulées le 4 janvier 2023.

Nombre d'actions ordinaires à émettre sur exercice ou attribution définitive, et le cas échéant, conversion, des instruments dilutifs

AU 31 DÉCEMBRE 2022 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)

Actionnaires	Instruments dilutifs Actions ordinaires à émettre (*)			
	Options de souscription d'actions	BSA	Actions ordinaires gratuites	ADP Convertibles gratuites
Groupe Grimaud La Corbière SAS (**)	—	—	—	—
Pfizer Inc.	—	—	—	—
Deep Track Capital	—	—	—	—
Bpifrance Participations SA	—	—	—	—
	Total membres du directoire	790 236	768 061	—
	M. Franck GRIMAUD	103 921	197 315	—
	M. Thomas LINGELBACH	313 930	288 382	—
Membres du directoire	M. Frédéric JACOTOT	103 921	197 315	—
	M. Peter BÜHLER	134 232	56 285	—
	M. Juan Carlos JARAMILLO	134 232	28 764	—
	Mme Dipal PATEL	—	—	—
Salariés non-mandataires	4 912 212	—	625 056	—
Actions autodétenues	—	—	—	—
Autres personnes privées	77 166	—	94 550	—
Dont Personnes privées Famille GRIMAUD (en ce compris M. Frédéric GRIMAUD, Président du conseil de surveillance) et Financière Grand Champ SAS (**)	—	—	—	—
Dont Membres indépendants du conseil de surveillance	M. James SULAT	—	—	—
	Mme Anne-Marie GRAFFIN	—	—	—
Autre capital flottant	—	—	—	—
SOUS-TOTAL PAR CATÉGORIE	5 779 614	—	1 487 667	—
TOTAL	7 267 281	—	—	—

(*) Les parités de conversion des différents instruments dilutifs sont définies comme suit :

- Options de souscription d'actions : s'agissant du plan 7, une option donne droit à l'obtention d'1,099617653 action ordinaire Valneva SE (puis arrondi à l'unité supérieure pour chacun des bénéficiaires), tandis que pour les plans 8,9, 10, 11, 12 et 12 bis, une option donne droit à l'obtention d'1 action ordinaire Valneva SE.

(**) La société Groupe Grimaud La Corbière SAS, les actionnaires membres de la famille GRIMAUD et la société Financière Grand Champ SAS constituent ensemble le Groupe Familial Grimaud.

Structure de l'actionnariat Valneva SE après exercice ou attribution définitive, et le cas échéant, conversion, des instruments dilutifs

AU 31 DÉCEMBRE 2022 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)

Actionnaires	Actions ordinaires Valneva SE	%
Groupe Grimaud La Corbière SAS (*)	13 704 831	9,41
Pfizer Inc.	9 549 761	6,56
Deep Track Capital	10 513 265	7,22
Bpifrance Participations SA	9 521 701	6,54
Total membres du directoire	2 444 694	1,68
M. Franck GRIMAUD	814 291	0,56
M. Thomas LINGELBACH	821 659	0,56
M. Frédéric JACOTOT	455 231	0,31
M. Peter BÜHLER	190 517	0,13
M. Juan Carlos JARAMILLO	162 996	0,11
Mme Dipal PATEL	0	0
Salariés non-mandataires sociaux	5 689 003	3,91
Actions autodétenues	124 322	0,09
Autres personnes privées	1 150 251	0,79
Dont Personnes privées Famille GRIMAUD (en ce compris M. Frédéric GRIMAUD, Président du conseil de surveillance) et Financière Grand Champ SAS (*)	713 708	0,49
Dont Membres indépendants du conseil de surveillance	M. James SULAT 30 367 Mme Anne-Marie GRAFFIN 14 250	0,02 0,01
Autre capital flottant	92 916 421	63,81
TOTAL	145 614 249	100,00

(*) La société Groupe Grimaud La Corbière SAS, les actionnaires membres de la famille GRIMAUD et la société Financière Grand Champ SAS constituent ensemble le Groupe Familial Grimaud.

(d) Filiales et participations**FILIALES (PLUS DE 50 %)**

Dénomination	Capital	Quote-part ⁽²⁾	Valeur brute des titres	Prêts, avances ⁽⁴⁾	Chiffre d'affaires ⁽⁶⁾
	Capitaux propres ⁽¹⁾	Dividendes ⁽³⁾	Valeur nette des titres	Cautions ⁽⁵⁾	Résultat ⁽⁷⁾
Valneva Austria GmbH ⁽⁸⁾	€ 10 070 000	100,00 %	147 876 224 €	€ 0	€ 325 748 142
	€ 191 496 858	0 €	147 876 224 €	€ 0	€ (115 915 920)
Vaccines Holdings Sweden AB ⁽⁸⁾	SEK 50 000	100,00 %	€ 9 813 136	€ 0	SEK 0
	SEK 210 325 857	0 €	€ 9 813 136	€ 0	SEK (32 500)
Valneva Canada Inc. ⁽⁸⁾	CAD 1 000	100,00 %	€ 731	€ 5 181 347	CAD 25 879 831
	CAD 4 451 698	0 €	€ 731	CAD 0	CAD 1 276 435
Valneva UK Ltd. ⁽⁸⁾	GBP 100	100,00 %	€ 136	€ 1 468 114	GBP 8 670 642
	GBP 1 019 049	0 €	€ 136	€ 0	GBP 673 768
Valneva France SAS ⁽⁸⁾	€ 1 000	100,00 %	€ 1 000	€ 800 000	€ 7 950 896
	€(256 626)	0 €	€ 1 000	€ 0	€ 841 532

PARTICIPATIONS (MOINS DE 50 %)

Dénomination	Capital	Quote-part ⁽²⁾	Valeur brute des titres	Prêts, avances ⁽⁴⁾	Chiffre d'affaires ⁽⁶⁾
	Capitaux propres ⁽¹⁾	Dividendes ⁽³⁾	Valeur nette des titres	Cautions ⁽⁵⁾	Résultat ⁽⁷⁾
BliNK Biomedical SAS	€ 2 192 459	48,90 %	€ 8 998 528	€ 0	€ 265 981
	€ 2 152 011	€ 0	€ 2 124 446	€ 0	€ 212 197

(1) Capitaux propres = capitaux propres autres que résultat et capital social.

(2) Quote-part = quote-part de capital détenue par Valneva au 31/12/2022.

(3) Dividendes = dividendes encaissés par Valneva en 2022.

(4) Prêts, avances = prêts, avances financières, comptes courants associés.

(5) Cautions = encours des cautionnements donnés par Valneva.

(6) Chiffre d'affaires = chiffre d'affaires hors taxes.

(7) Résultat = résultat net comptable du dernier exercice.

(8) Données 2022 format IFRS.

(e) Risques de marché**Risques liés aux taux d'intérêt**

La Société est exposée à des risques de marché dans le cadre de la gestion à la fois de ses liquidités et de ses dettes à moyen et long terme.

Concernant les liquidités, le risque de taux est piloté par des procédures de suivi et de validation existantes au niveau de la Société. Les liquidités sont en outre principalement investies dans des comptes courants offrant une grande qualité de signature (cf. Note 3.7.).

La Société s'est par ailleurs endettée afin de financer ses investissements et pour soutenir la recherche et développement. Le montant des dettes financières d'emprunt au 31 décembre 2022 s'élève à 3 797 milliers d'euros à taux variables fondés sur l'EURIBOR un mois (cf. Note 3.14.).

Risques liés aux devises

La Société est peu exposée au risque de change du dollar US ou de toute autre devise. Ainsi la Société n'a pris, à ce stade de son développement, aucune disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. La Société suivra l'évolution de son exposition au risque de change en fonction de l'évolution de sa situation. La stratégie de la Société est d'utiliser l'euro comme devise principale dans le cadre de la signature de contrats. Cependant, la Société pourrait éventuellement souscrire des contrats de couverture de change dans le futur, si le besoin apparaissait, et si les risques étaient jugés significatifs.

(f) Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

4.2.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'Assemblée Générale

VALNEVA SE
6 rue Alain Bombard
44800 Saint-Herblain

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALNEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et de gouvernance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Point clé de l'audit

Évaluation des titres de participation

(notes 2.10 et 3.3 « Immobilisations financières », 4.9 « Amortissements, provisions et pertes de valeur » et 4.14 (d) « Autres informations - Filiales et participations » de l'annexe)

La valeur nette comptable des titres de participation de Valneva s'élève à 159 825 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée. Comme indiqué dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des participations est déterminée par référence à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette des entités détenues.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels de la Société et car la détermination de leur valeur d'inventaire, en particulier concernant la valeur d'utilité, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations par la direction présentant un degré élevé d'incertitudes.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation telles que décrites dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché.

Enfin, nous avons également examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALNEVA par votre assemblée générale du 29 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 22 février 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 16^e année, dont 10 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et de gouvernance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et de gouvernance

Nous remettons au comité d'audit et de gouvernance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et de gouvernance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et de gouvernance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et de gouvernance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Bordeaux, le 30 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric MAZILLE

Deloitte & Associés
Stéphane LEMANISSIER